



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- TTC pour l'extension et l'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale

(du 14 mai 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loclé, créée pour un bassin de population d'environ 50'000 habitants, a été mise en service le 10 janvier 2012. Construite en collaboration avec la Ville du Loclé et la Commune de la Sagne, elle est maintenant aussi utilisée par les habitants des communes des Planchettes et du Cerneux-Péquignot. De part sa vocation régionale, elle fait partie des six centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages définis par le canton.

De manière générale, la population a bien accueilli cette nouvelle déchetterie.

Le tonnage annuel récolté en 2012 de 3'665 t est passé à 4'260 t en 2013. Sur ces 4'260 t, 82% sont constitués de déchets recyclables.

Ainsi, toutes les prévisions de tonnage ont été dépassées. Seules celles concernant le compost se sont avérées erronées puisque la déchetterie intercommunale n'a reçu que 63 t en 2013 (1'863 t prévues dans les estimations de 2011) de déchets verts.

De même, le nombre et la fréquence des véhicules se rendant à la déchetterie intercommunale avoisine, selon nos estimations, plus de 700 véhicules par jour lors des jours de forte affluence, généralement les lundis et les samedis. Rappelons enfin que la déchetterie intercommunale est ouverte tous les jours ouvrables, y compris les samedis, et un jour par semaine jusqu'à 19h00 (actuellement le mercredi).

Bien que le projet et la construction de la déchetterie intercommunale aient été suivis par un bureau d'ingénieurs spécialisé, il est vite apparu que certains éléments n'étaient pas fonctionnels ou manquaient. On peut ainsi citer la mise en place d'un local de pause pour le personnel, inexistant dans le projet initial, ainsi que la hauteur des bennes, peu accessible pour une partie de la population et pour laquelle une solution a été trouvée par la pose d'une bordure en granit.

Aujourd'hui, après deux années d'utilisation ininterrompues, des améliorations sont nécessaires. Celles-ci ont été évoquées avec les communes partenaires (Le Locle et La Sagne) qui, tout en regrettant d'avoir à entreprendre des investissements deux ans après l'ouverture de la déchetterie intercommunale, sont d'accord sur la nécessité des travaux qui vous sont proposés.

Description des besoins

Une liste des investissements nécessaires notamment à améliorer le stockage, l'exploitation, la sécurité, la circulation et la pénibilité du travail à la déchetterie intercommunale a été établie par les exploitants et le responsable de la déchetterie intercommunale.

Cette liste a été discutée puis classée selon un ordre de priorité.

Finalement, trois groupe d'éléments sont apparus comme nécessaires en 2014 et font l'objet de la présente demande de crédit. Il s'agit de l'extension de 600 m² de la place goudronnée en ouest afin d'y stocker des bennes et de l'achat de deux conteneurs supplémentaires, de la construction d'étagères dans le local à déchets spéciaux et de la mise en place d'une gestion des accès des véhicules entrant et sortant.

Extension de la place goudronnée

Actuellement, la déchetterie intercommunale est équipée de 17 bennes :

| <u>Nombre de benne [pcs]</u> | <u>Volume [m³]</u> | <u>Utilisation</u> |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| 1 | 32 | Papier |
| 1 | 32 | Sagex |
| 1 | 32 | Carton |
| 1 | 26 | Compacteur à carton |
| 1 | 32 | Bois |
| 1 | 36 | Ferraille |
| 1 | 32 | Encombrants |
| 1 | 36 | PET |
| 1 | 26 | Compacteur à plastiques |
| 1 | 10 | Inertes |
| 1 | 10 | Déchets verts |
| 3 | 13 | Verre |
| 3 | 32 | Réserve |

En temps normal, il s'avère relativement aisé d'anticiper le temps de remplissage des bennes. Lorsqu'une des bennes de 32 m³ est pleine, elle est retirée du quai pour être remplacée par une benne de réserve. Le transporteur est appelé et la benne pleine est transportée au lieu de traitement ou au dépôt intermédiaire. Une fois vidée, elle revient dans le circuit en tant que benne de réserve.

Aux heures de pointe, le taux de remplissage des bennes est difficilement prévisible et l'opération de rotation devient plus réactive. Les trois bennes de réserve ne suffisent alors pas. Cette situation s'aggrave encore les samedis en raison des difficultés à obtenir rapidement des transporteurs.

D'autre part, les opérations de rotation se déroulent pendant les heures d'ouverture au public de la déchetterie intercommunale alors que la circulation est importante. Les véhicules privés se mêlent aux camions des transporteurs.

Pour pallier ce problème, il est souhaitable d'augmenter le nombre de bennes de réserve et d'agrandir la place pour pouvoir les stocker avant le transport. Pour ce faire, nous vous proposons de goudronner la place en ouest, qui sera utilisée pour le stockage de toutes les bennes de réserve et l'entreposage des divers petits conteneurs (capsules à café, boîtes de conserve, piles, etc.).

Cette place permettra également de stocker la neige, ce qui fluidifiera la circulation à l'intérieur de la déchetterie intercommunale.

Construction d'une nouvelle étagère

D'une surface de 115 m², le local à déchets spéciaux abrite deux conteneurs sécurisés dédiés à l'entreposage des produits spéciaux (solvants, peintures, produits inflammables, etc.). L'un de ces conteneurs est posé contre la face est du local, alors que le second est posé contre la face sud. Une étagère métallique, utilisée pour l'entreposage des caisses pour la collecte du petit matériel électrique et électronique ainsi que pour la collecte de luminaires est, quant-à-elle, posée contre la face nord. Les gros appareils électriques, tels que les frigos et les congélateurs, sont stockés à même le sol.

L'occupation actuelle du local n'est pas optimale et empêche une circulation correcte du palettiseur. Aussi, pour libérer de l'espace au sol, sécuriser et faciliter les mouvements, les exploitants proposent de construire une étagère suspendue à la face sud du local.

Installation d'un système de gestion de l'accès des véhicules

Dans sa configuration actuelle, la déchetterie possède 26 places de stationnement. Ce nombre est suffisant pour une fréquentation normale, mais devient insuffisant aux heures de pointe. Lors de ces périodes, qui sont courtes et ponctuelles (principalement le lundi après-midi et le samedi), la formation d'une file d'attente s'allongeant parfois jusqu'au giratoire de la route cantonale est fréquente.

La circulation à l'intérieur du site devient chaotique, voire dangereuse puisque les véhicules se mêlent aux piétons et au tracteur à bras télescopique qui doit ponctuellement intervenir depuis le quai pour compacter les matériaux dans les conteneurs.

Pour contenir cette circulation, un employé est alors placé au portail principal afin de gérer manuellement les entrées et les sorties. Ce collaborateur fait alors cruellement défaut dans l'équipe qui gère le dépôt des déchets et oriente les usagers.

Pour pallier ce problème, nous souhaitons automatiser ce travail par l'installation d'un système de gestion des entrées et sorties similaire à ceux installés dans les parkings publics.

Investissements

Le coût estimatif total des travaux se décompose comme suit :

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Extension de la place goudronnée en ouest : (travaux de génie civil, canalisations et conduites) | CHF | 200'000.00 |
| Honoraires d'ingénieurs et spécialistes : | CHF | 20'000.00 |
| Achat de deux bennes de 32 m ³ : | CHF | 20'000.00 |
| Nouvelle étagère suspendue : (fourniture et pose) | CHF | 40'000.00 |
| Système de gestion des accès véhicules : (fourniture et pose) | CHF | 15'000.00 |
| Divers et imprévus : | CHF | 5'000.00 |
| TOTAL TTC : | CHF | 300'000.00 |

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

L'amélioration des structures de la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche, proposée dans le présent rapport, s'inscrit dans le cadre de l'objectif 3.7. du Programme de législature 2012-2016, objectif intitulé "Mieux gérer les déchets". Hormis l'amélioration de la déchetterie intercommunale, d'autres mesures devront évidemment suivre en matière de gestion des déchets, mais il s'agit ici d'un premier pas important.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 20 ans (soit 5%) et les intérêts au taux moyen des emprunts de la Ville de La Chaux-de-Fonds de 2,9% sur la moitié de l'investissement.

Le tableau suivant donne le détail financier :

| | | |
|---|-----|------------------|
| Amortissement (5%) | CHF | 15'000.00 |
| Intérêts à 2,9% sur la moitié de l'investissement | CHF | 4'350.00 |
| Total | CHF | <u>19'350.00</u> |

Ce montant sera réparti annuellement entre les communes partenaires et utilisatrices, ce qui représente une hausse d'environ 39 centimes par habitant, et sera financé par la taxe de base des déchets de chaque commune. Cette répartition qui variera en fonction du nombre d'habitants pourra se chiffrer comme suit (base population au 31 décembre 2012) :

| | | |
|----------------------|-----|-----------|
| La Chaux-de-Fonds | CHF | 14'814.00 |
| Le Locle | CHF | 3'954.00 |
| La Sagne | CHF | 369.00 |
| Le Cerneux-Péquignot | CHF | 125.00 |
| Les Planchettes | CHF | 88.00 |

Conséquences sur les ressources humaines

Ces travaux permettent de faciliter le travail des collaborateurs du site qui n'ont plus besoin de se rendre au portail principal pour gérer les entrées et sorties des véhicules.

Collaboration intercommunale

Issue d'une collaboration entre trois communes (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et La Sagne), auxquelles se sont adjointes deux utilisatrices (Communes des Planchettes et du Cerneux-Péquignot), la déchetterie intercommunale est un bel exemple de collaboration intercommunale.

Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

L'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale s'inscrit dans la politique d'une meilleure gestion des ressources.

b) aspects sociaux

Lors des journées de fortes affluences, une meilleure gestion du trafic permettra de canaliser le flot de véhicules et par là-même de rendre plus sûre l'utilisation de la déchetterie intercommunale.

c) aspects économiques

Néant.

Conclusion

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 12 mai 2014 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter ces travaux d'extension et d'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberger

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 300'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'extension et l'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale.

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 5%.

Article 3.- Le crédit figurera au compte d'investissements.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire
Sylvia Morel Anne Monard